

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE GORRON EN SA SÉANCE DU MARDI 25 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt-cinq septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal de la commune de Gorrion, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Marc ALLAIN, Maire de GORRON.

Nombre de conseillers en exercice : 22

Conseillers présents : 18

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents : M. ALLAIN J.M., Maire - M. MILLET R. – Mme FOURNIER C. - M. LEVEQUE M.- Mme COTTEAU B., Adjoint – BOITTIN R. - CHOYER C. - CONEUF R. – CRONIER A. – DELANGLE C. - DIVAY N. - DUVAL L. - GUIHÉRY S. - JUGUET S.- LOUVEAU S - POIRIER J. - POUILLAIN S. - ROUSSEAU JJ - formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration :

Absents excusés : PELLERIN D. - QUENTIN B.

Absents : CHAUSSIS K. – FOUQUÉ JC -

Secrétaire de séance : DELANGLE C.

Avant de débiter la séance, M. Le Maire souhaite présenter aux membres du conseil 2 invités :

- *Nouveau commandant de la Gendarmerie : L'adjudant Jocelin MERDRIGNAC a pris ses fonctions à la brigade depuis le 1^{er} août. Après avoir passé 10 ans dans deux brigades territoriales du département de l'Eure-et-Loir, il lui a été offert la possibilité d'exercer ses nouvelles fonctions au sein du Bocage Mayennais.*
- *Nouvel architecte : M. Jean-Jacques Maharoux, installé à Villaines-la-Juhel depuis une vingtaine d'années. Dès le mois d'octobre, il tiendra une permanence, à raison d'une fois par semaine, pour débiter, dans l'ancien bureau des permanences, au PIGE (Point Info Gorrion Événements) côté rue Magenta. M. Maharoux précise qu'il connaît bien Gorrion puisqu'il a fait partie du jury du concours d'architectes pour l'Espace Colmont.*

Concernant le procès-verbal du Conseil municipal du 5 juillet 2018, aucune remarque n'étant formulée, celui-ci est adopté à l'unanimité.

➤ **Compte-rendu des décisions du Maire prises en application de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales :**

• **Décision n° 4 du 17 juillet 2018** : conclusion d'un contrat de fourniture de repas pour la restauration scolaire entre la commune et l'établissement et service d'aide par le travail « Les Ateliers de la Colmont » pour la période du 1^{er} septembre 2018 au 31 juillet 2019, sur la base d'un prix de repas de 3.46 € HT, soit 3.65 € TTC.

I – CADRE DE VIE – Roger MILLET – 1^{ER} ADJOINT

1. POINT TRAVAUX

a) *Place de la Houssaie*

M. MILLET fait part de l'avancée des travaux :

- Les compteurs extérieurs ont été posés par le SENOM. ENEDIS, qui est en charge du réseau électrique, en a profité pour intervenir également.
- l'entreprise de travaux publics STPO interviendra dès le début de la semaine prochaine après la Foire d'Automne.

b) Travaux effectués depuis le conseil municipal du 5 juillet dernier :

M. MILLET rappelle les travaux effectués depuis le dernier conseil :

- La cour de l'école élémentaire s'est vue modifiée par le début des fondations de la maison de santé.
- le Skate-park a repris forme « avenue Charles de Gaulle » entre la piscine et la gendarmerie.
- le chemin de la Grille a été goudronné pour ainsi faciliter l'accès à la ferme et au réseau bois déchiqueté.
- le SENOM a réalisé des travaux rue du Coq, rue des Sarrazins et Place de la Houssaie
- des travaux de réfection du réseau des eaux usées ont été effectués au Domaine des Érables, rue de la Chennerie, EHPAD, Place de la Houssaie, rue du Maine et rue Magenta, pour un montant de 108 000€.

2. TERRITOIRE D'ÉNERGIE 53
TRAVAUX D'EFFACEMENT RÉSEAUX RUE DU MAINE

Ce projet entre dans le cadre du programme d'effacement « comité de choix » de Territoire d'Énergie Mayenne qui propose à la commune de réaliser ces travaux aux conditions financières suivantes :

Réseau d'électricité :

Estimation HT du coût des travaux	Maitrise d'œuvre 4%	Prise en charge de Territoire d'énergie Mayenne	Participation de la commune 65% des travaux + maîtrise d'œuvre
180 000 €	7 200 €	63 000 €	124 200 €

Territoire d'énergie Mayenne finance cette opération à hauteur de 35% du montant HT, selon les modalités définies par son assemblée délibérante. Le solde du montant HT constitue la participation à charge de la commune.

La taxe sur la valeur ajoutée sera prise en charge et récupérée par Territoire d'énergie Mayenne.

Réseau de télécommunication - option A :

Estimation TTC des travaux de génie civil	TVA – 20%	Maitrise d'œuvre 4%	Prise en charge de Territoire d'énergie Mayenne 0% de l'estimation HT	Participation de la commune 100% travaux + maîtrise d'œuvre
31 000 €	5 167 €	1 240 €	0 €	32 240 €

Dans le cadre de cette option, la commune fait le choix de devenir propriétaires des infrastructures de télécommunication. A ce titre, elle est éligible au Fonds de Compensation de la taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA).

L'estimation a trait aux travaux de génie civil des réseaux de télécommunication, déduction faite de la participation de Territoire d'énergie Mayenne (0%).

Il est précisé que les travaux de câblage sont gérés et financés intégralement par l'opérateur France Télécom et il est rappelé que cette estimation reste conditionnée au choix des fournitures opéré par la commune.

Une contribution de 50 % des sommes dues sera demandée à la commune au moment de la commande à l'entreprise réalisatrice des travaux.

Le solde des participations sera ajusté au coût réel des travaux à la clôture de l'opération.

Il est proposé au conseil :

- D'approuver le projet et de contribuer aux financements proposés par Territoire d'énergie Mayenne selon le choix arrêté ci-dessous et selon les conditions précitées :

- **Réseaux d'électricité :**

Application du régime dérogatoire :

A l'issue des travaux, versement en capital des travaux d'électricité sous forme de fonds de concours d'un montant estimé de 124 200 € dans la section dépense d'investissement au compte 20415.

- **Réseaux de télécommunication :**

A l'issue des travaux, la participation appelée correspondant aux travaux d'infrastructure de communication électronique, d'un montant estimé de 32 240 € sera imputé budgétairement en section dépense d'investissement.

- D'inscrire à son budget les dépenses afférentes dans la section d'investissement.

Avis favorable à l'unanimité.

- **Convention de mandat entre Territoire d'énergie Mayenne et la commune :**

Il est exposé au conseil municipal que, dans le cadre des travaux de dissimulation urbaine des travaux de télécommunication, rue du Maine, il convient de conclure une convention de mandat entre Territoire d'énergie Mayenne et la commune.

La convention règle les modalités techniques et financières concernant ces travaux.

Il est proposé au conseil :

- De donner son accord à la conclusion d'une convention de mandat entre Territoire d'énergie Mayenne et la commune de GORRON ;
- D'autoriser le maire à signer ladite convention.

Avis favorable à l'unanimité.

- **Enedis – convention de servitudes :**

Une convention de servitudes doit être conclue entre Enedis et la commune pour le passage d'une ligne électrique souterraine sous la parcelle AK n° 67, appartenant à la commune, située, rue du Moulin.

Il est proposé au conseil :

- De donner son accord à la conclusion de cette convention,
- D'autoriser le maire à signer ladite convention.

Avis favorable à l'unanimité.

3. INFORMATIONS DIVERSES

-M. MILLET informe l'assemblée qu'il a rencontré un administré. Ce dernier sollicite la création d'un passage pour les piétons, reliant la rue Alain Gerbault à la rue de Normandie. Après en avoir échangé avec l'administré, M. MILLET indique qu'une demande de devis est en cours auprès de l'entreprise LEBLANC TP et que ce sujet sera étudié lors de la prochaine commission carte de vie du 8 octobre.

M. ALLAIN indique qu'il faut étudier de près cette demande et qu'il serait judicieux d'en discuter avec un maître d'œuvre pour un projet d'aménagement d'ensemble du site parking et d'un passage piétonnier.

M. MILLET suggère d'attendre que les travaux de la maison de santé soient réalisés et que les praticiens soient installés pour projeter la réalisation d'un parking.

M. DIVAY souligne un point dangereux rue Alain Gerbault et rue Jean Mermoz. En effet les véhicules se garent sur le trottoir, ce qui rend la visibilité nulle pour les piétons et notamment pour les enfants.

- M. MILLET annonce qu'une prochaine réunion est prévue avec Territoire d'Énergie concernant l'enfouissement du réseau. M. MILLET questionne l'assemblée quant à l'enfouissement du réseau aux « ex » HLM du Bignon.

M. ALLAIN rappelle que ce terrain appartient à Mayenne Habitat. Il faut tout de même s'inscrire au projet de Territoire d'Énergie et ensuite il en sera discuté avec Mayenne Habitat.

Avis favorable à l'unanimité pour inscrire le site du Bignon dans le cadre des futurs effacements de réseaux.

II – ANIMATIONS CULTURELLES - Christine FOURNIER – 2^{ÈME} ADJOINTE

1. CINÉMA – POINT SUR L'INAUGURATION

Mme FOURNIER fait un retour sur l'inauguration du cinéma qui a eu lieu le 13 septembre. A cette occasion Mme BOUTILLY avait préparé plusieurs supports pour retracer l'histoire du cinéma. Mme FOURNIER tient à la remercier et à la féliciter pour les recherches effectuées et le travail fourni.

Mme FOURNIER indique qu'un dossier de candidature pour le cinéma de Gorron a été déposé pour « la Salle la plus innovante ». Une aide de 10 000€ est en jeu pour cette récompense.

2. COMMÉMORATION DU 11 NOVEMBRE

Dans le cadre des commémorations du centenaire de l'armistice de la première guerre mondiale, deux réunions ont déjà été organisées. Mme FOURNIER souligne qu'il y avait beaucoup de personnes présentes lors de la deuxième réunion. A l'occasion de ces différents échanges, il a été soumis différentes propositions. Les écoles et collèges vont intégrer ce projet ainsi que la Lyre Gorronnaise, section chorale et orchestre. Pour l'occasion, l'association des AFN fera venir un « Taxi de la Marne »

de l'époque. Plusieurs points restent à préciser. Pour célébrer cet événement, 2 fresques ont été réalisées sur les vitrines de l'ancien PIJ par Florence MARTEL, l'une représente l'église et l'autre la Mairie en 1918.

M. ALLAIN suggère à l'assemblée de renommer le PIJ (Point Information Jeunesse) par PIGE (Point Information Gorrion Événement). Avis Favorable.

3. TÉLÉTHON ET MISE EN LUMIÈRE

La Mise en lumière aura lieu le vendredi 30 novembre 2018. A cette occasion, les membres de la commission des animations culturelles souhaitent organiser, comme l'an passé, une soirée au profit du Téléthon. Le thème de la soirée anglaise a été retenue. Des contacts ont été pris avec les différents commerçants anglais. Il pourrait être proposé une restauration sur place ainsi que des concerts de groupe anglais. Il sera également proposé une vente de produits à l'effigie du Téléthon, des chocolats et du vin chaud. L'intégralité des recettes sera reversée au Téléthon. Mme FOURNIER annonce qu'un concours du plus beau lutin avec un défilé dans les rues de GORRON sera proposé aux enfants des écoles. Le lieu retenu pour ces animations est la place de la Mairie

Il est proposé par quelques membres de l'assemblée d'installer un grand stand « Place de la Houssaie » plutôt que « place de la Mairie ». Ce dernier pourrait servir aux animations du 30 novembre et également aux animations des commerçants et du Téléthon le week-end du 8 et 9 décembre. Ceci éviterait d'installer comme tous les ans un stand « rue Magenta » qui implique d'interdire la circulation sur plusieurs jours dans cette même rue.

Arrivée de Mme Anne CRONIER à 21H40.

4. ESPACE COLMONT – LOCATION DE MATÉRIEL

Mme FOURNIER fait part que les mange-debout acquis pour l'Espace Colmont ont été demandés lors d'une réservation privée de la salle. Elle indique également que les gobelets « Ville de GORRON » sont souvent empruntés et qu'il serait judicieux de facturer les gobelets non rendus.

Il est proposé au conseil :

- De fixer le montant des tarifs comme suit :
 - Location mange-debout (nappe incluse) : 15€
 - Gobelets manquants : 1€

Avis favorable à l'unanimité.

5. INFORMATIONS DIVERSES :

Rappel de l'agenda de l'Espace Colmont pour les semaines à venir.

III – JEUNESSE, SPORT ET LOISIRS – Michel LEVÊQUE – 3^{ÈME} ADJOINT

1. INFORMATIONS DIVERSES

M. LEVÊQUE fait un rappel des derniers événements passés :

- Journée des Sports de Nature et plein air du 8 juillet : ce fut un bel événement sportif qui s'est très bien déroulé. Remerciements aux 7 conseillers présent lors de cette journée. M. LEVÊQUE informe que le CDOS (Comité Départemental Olympique et Sportif) lui a fait parvenir une lettre de remerciement pour l'organisation et l'investissement des personnes présentes. Le bilan financier de ces 2 dernières années : 8500€ de recettes (mécènes...) et 6800€ de dépenses ;
- Course cycliste du BCM le 19 juillet : lors de cette course, le public présent a déploré le manque de bars ouverts ce jour-là ;
- Journée Portes ouvertes des associations sportives le 8 septembre : les visiteurs sont venus nombreux lors de ces portes ouvertes (environ 100 personnes de plus que l'an passé). Il est noté un engouement de plus en plus présent pour le sport. Nombreuses sont les personnes extérieures à GORRON à venir pratiquer une discipline sur la commune

M. LEVÊQUE annonce que les animations du Téléthon ne sont pas encore définies et qu'il en sera discuté lors de la prochaine commission jeunesse et sport

IV – AFFAIRES SOCIALES – Béatrice COTTEAU – 4^{ÈME} ADJOINTE

1. REPAS DES AÎNÉS

Le repas a eu lieu le dimanche 16 septembre. 184 convives ont participé dont 15 résidents de l'EHPAD. Toutes les personnes présentes lors de cette journée ont fait remarquer que le repas était de très bonne qualité et qu'il y avait beaucoup moins de gaspillage que les années passées. Mme COTTEAU tient à remercier les membres du CCAS, les membres du Conseil Municipal et Mme BLANCHETIERE pour leur investissement lors de cette journée

2. VIRADES DE L'ESPOIR

Mme COTTEAU fait un retour sur les animations proposées lors de ce week-end. Il sera proposé le samedi 29 septembre une randonnée pédestre (organisée par les randonneurs du Bocage). Une participation de 2€ sera demandée pour tous les participants. Le dimanche 30 septembre, il est prévu, la vente de crêpes et de pâtisseries (dons du Super U) sous un stand « rue de Bretagne » (à côté de chez Pierre COLLARD). Mme COTTEAU fait appel à tous les membres du conseil municipal pour faire des crêpes. L'intégralité des recettes sera reversée aux Virades.

3. INFORMATIONS DIVERSES

- Collecte des journaux : un prochain départ sera programmé fin octobre début novembre. L'entreprise ROCHE sera de nouveau sollicitée pour le transport des palettes vers la société PAPREC. Pour ne pas trop bloquer le chauffeur, il sera demandé aux agents des services techniques de charger la veille les palettes dans la remorque du poids lourd.
- Téléthon : Mme COTTEAU informe que les animations du Téléthon ne sont pas encore définies et qu'il en sera discuté lors de la prochaine commission des affaires sociales.

V – ADMINISTRATION GÉNÉRALE - Président : M. Jean-Marc ALLAIN

1. AUTORISATION SPÉCIALE

M. LE MAIRE propose au conseil de voter les virements et crédit supplémentaires suivants :

Budget principal :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Article	Libellé	Recettes	Dépenses
7391172	Dégrèvement de taxe d'habitation sur les logements vacants		3 000.00
7391171	Dégrèvement de taxe foncière sur les propriétés non bâties en faveur des jeunes agriculteurs		2 000.00
73111	Taxes foncières et d'habitation	5 000.00	
Total de la décision modificative n°3		5 000.00	5 000.00

Il est proposé au conseil de :

- D'autoriser M. Le Maire à mettre en œuvre la décision modificative N°3

Avis favorable à l'unanimité.

2. EFFACEMENT DE DETTES

Un effacement de dettes a été prononcé le 24 juillet 2018 par la commission de surendettement des particuliers de Mayenne portant sur un montant de 425.82 €, qu'il convient de valider.

L'effacement des dettes s'impose à la collectivité et constitue une dépense à imputer à l'article 6542.

Avis favorable à l'unanimité

3. RÉMUNÉRATION DES HEURES DU PERSONNEL ENSEIGNANT

Les personnels enseignants des écoles peuvent bénéficier de certaines rémunérations, au titre de travaux exercés accessoirement à leur activité principale d'enseignement en qualité d'agents de l'Etat qu'ils effectuent pour le compte de la commune, notamment la surveillance d'études scolaires.

Le taux de l'heure d'études surveillées était jusqu'au 31 janvier 2017, de 21.99 €. Depuis le 1^{er} février 2017, le taux de l'heure est de 22.34 €

Il est proposé au conseil :

- De fixer le taux de l'heure d'études surveillées pour les professeurs des écoles à 22.34 € à compter du 1^{er} février 2017.

Avis favorable à l'unanimité

4. TRANSFERT DES ZONES D'ACTIVITÉS COMMUNALES – PRIX D'ACHAT DES TERRAINS ACCESSIBLES PAR LA CCBM

Il est rappelé au conseil que la gestion et l'entretien des zones d'activités communales ont été transférés à la communauté de communes.

Les modalités adoptées pour ce transfert, par délibération du conseil de communauté le 20 décembre 2017, prévoient le rachat par la communauté de communes aux communes concernées des terrains cessibles situées sur les zones d'activités ainsi transférées, avec un paiement différé intervenant chaque fois que la communauté de communes revend un terrain.

Il est proposé au conseil, eu égard au fait que l'ensemble des zones d'activités communales est viabilisé :

- De fixer le prix auquel la commune souhaite céder ces terrains à la communauté de communes à 4 €/m².

Avis favorable à l'unanimité.

5. ALIÉNATION D'UNE PARTIE DE CHEMIN RURAL AU LIEU-DIT « GRAPPAY »

Une enquête publique a eu lieu du 12 juillet au 26 juillet 2018 concernant le projet d'aliénation d'une partie d'un chemin rural au lieu-dit « Grappay » situé sur les communes de Gorrion et Brecé.

Le commissaire-enquêteur, dans ses conclusions, a émis un avis favorable pour la cession aux riverains d'une portion du chemin de Grappay et de délaissés figurant au document d'arpentage provisoire de la façon suivante :

- N° DP 1 et DP 4, d'une contenance de 5a 23ca, constituant la partie principale de la cession à l'indivision LEBULLENGER,
- N° DP 2 et DP 3, d'une contenance de 17ca à Madame LELANDAIS.

Le prix de cession concernant la partie de chemin faisant objet de la cession principale est fixé à 500 €.

Considérant, au vu des résultats de l'enquête publique, que la portion de chemin rural de Grappay et des délaissés ne sont plus d'utilité publique et peuvent être cédées aux riverains ;

Considérant que l'indivision LEBULLENGER a manifesté sa volonté d'acquiescer auprès de la commune de GORRION les parcelles DP 1 et DP 4,

Considérant que Mme LELANDAIS a abandonné son droit de préemption sur ladite portion de chemin ;

Il est proposé au conseil :

- D'approuver l'aliénation du chemin rural de Grappay et de ses délaissés,
- De donner son accord pour céder à l'indivision LEBULLENGER les parcelles figurant au plan provisoire de division DP 1 et DP 4 pour une superficie de 523 m² au prix de 500 € ;
- De donner son accord pour céder par échange entre la commune de GORRION et l'indivision LEBULLENGER, d'une part et Mme LELANDAIS, d'autre part les délaissés suivants :
 - Cession par l'indivision LEBULLENGER à la commune de GORRION 65 ca (ZI 28p).
 - Cession par Mme LELANDAIS à la commune de GORRION 20 ca – parcelle ZH n° 57p,
 - Cession par la commune de GORRION à Mme LELANDAIS 17 ca (DP 2 et DP3).

Avis favorable à l'unanimité.

6. CESSION DE TERRAIN ENTRE LES COMMUNES DE CARELLES ET DE GORRION

La commune de GORRION est propriétaire d'une bande de terrain cadastré section B n° 948, sur la commune de CARELLES, d'une superficie de 31 m².

Il est proposé au conseil :

- De céder à la commune de CARELLES cette parcelle à titre gracieux et d'autoriser M. le Maire à signer l'acte administratif à établir.

Avis favorable à l'unanimité.

7. PERSONNEL

- **Création poste d'agent polyvalent des services techniques :**

Il est proposé au conseil de créer un poste d'agent polyvalent des services techniques, à temps complet, à compter du 1^{er} octobre 2018, pouvant être pourvu par un agent du cadre des adjoints techniques.

Avis favorable à l'unanimité.

- **Prime de fin d'année 2018 :**

Il est proposé au conseil, suite à l'avis du comité technique du centre de gestion, de fixer le montant de la prime de fin d'année à 955.39 € net pour un agent à temps complet.

Cette prime est attribuée aux agents titulaires, stagiaires, non titulaires y compris aux emplois aidés.

Elle est calculée en fonction du temps de travail hebdomadaire, du temps de présence dans la collectivité.

Avis favorable à l'unanimité

VI – ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE ET SYNDICAT D'EAU

- CCBM

M. le Maire précise que depuis que la TP (Taxe Professionnelle) a été remplacée par la CET (Contribution Économique Territoriale), les recettes générées par cette contribution au profit de la CCBM sont moindres qu'auparavant. Aujourd'hui, pour faire face aux investissements des maisons de santé du territoire, (Oisseau, Ambrières-les-Vallées et Fougerolles-du-Plessis et prochainement Gorrion et Montaudin), la communauté de communes doit trouver d'autres fonds pour les financer.

Pôle santé : Une rencontre a eu lieu avec le Docteur Sainz Torres, qui est le coordinateur pour le pôle santé de Gorrion. Cette future MSP pourra accueillir 7 médecins : actuellement 4 médecins titulaires à la maison médicale (avec 1 départ à la retraite prochainement) et 3 internes (qui potentiellement pourraient s'installer dans la MSP) ; 2 kinésithérapeutes ; ostéopathe ; infirmières (actuellement 7 dans le cabinet) et une permanence PMI.

Salle Omnisports : Investissements prévus en 2019 pour l'extension de la salle omnisports.

- SENOM

M. le Maire fait une synthèse des différents travaux. D'autres restent à réaliser. Il est rappelé que le SENOM finance à hauteur de 800 000€ de travaux pour 2018 (sans emprunt). Pour 2019, 1 million d'€ de travaux sont prévus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 50 mn.

Le secrétaire de séance,
Christel DELANGLE

Le Maire,
Jean-Marc ALLAIN

SIGNÉ

